

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de Mai, à 20h00 s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 25 mai 2022.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Jean-Claude BURNUYTO, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothée LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Eugène DELAMBRE, Nathalie PRUVOST, Laury FLIPPE (arrivé à 20h15), Laurent DHE, Sylvie COUSIN.

Absent excusé : Marc DUCANSEL

Absent : Daisy LAINE

Secrétaire : Dorothée LEFEBVRE

Début de séance : 20h10

Séance levée à 22h45

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 02 mai 2022

Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu du 02 mai 2022.

2) Tenue du bureau de vote les 12 et 19 juin pour les élections législatives

ELECTIONS LEGISLATIVES du 12/06/2022		Présent au dépouillement à 18h (oui/non)
De 08h à 10h	Clément BACRO	Non
	Véronique HERMANT	Oui
	Eugène DELAMBRE	Oui
De 10h à 12h	Bruno VIENNE	Non
	Nathalie PRUVOST	Oui
	Dorothée LEFEBVRE	Non
De 12h à 14h	Magalie BOUTEMY	Oui
	Laurent DHE	Oui
	Jean-Claude BURNUYTO	Oui
De 14h à 16h	Laurent MUCHEMBLED	Oui
	Laury FLIPPE	Non
	Virginie DERVILLERS	Non
De 16h à 18h	Catherine GERARD	Oui
	Sylvie COUSIN	Oui
	Angélique BARBIER	Oui

ELECTIONS LEGISLATIVES du 19/06/2022		Présent au dépouillement à 18h (oui/non)
De 08h à 10h	Sylvie COUSIN	Non
	Marc DUCANSEL	Oui
	Eugène DELAMBRE	Oui
De 10h à 12h	Jean-Claude BURNUYTO	Oui
	Dorothee LEFEBVRE	Non
	Nathalie BISSETTE	Oui
De 12h à 14h	Clément BACRO	Oui
	Laurent MUCHEMBLED	Oui
	Angélique BARBIER	Oui
De 14h à 16h	Bruno VIENNE	Oui
	Nathalie PRUVOST	Oui
	Delphine LECLERCQ	Oui
De 16h à 18h	Catherine GERARD	Oui
	Laurent DHE	Oui
	Laury FLIPPE	Oui

Madame GERARD rappelle qu'il est nécessaire de préciser sur la liste d'émargement si une erreur est survenue afin de faciliter le comptage.

3) Réfection de la rue d'Hébuterne : présentation de 3 devis

Madame BARBIER explique que les sociétés SNPC, RAMERY et DELAMBRE se sont déplacées pour proposer des devis pour la réfection de la rue d'Hébuterne et de la rue du Rossignol.

Madame BARBIER précise que Monsieur Marc DELAMBRE lui a expliqué qu'une épaisseur de 14 cm ne serait pas suffisante car en dessous il y a de la terre et non des cailloux. En cas de gel, la route s'abîmera vite. Cette affirmation a été confirmée par la société RAMERY. Selon Monsieur Marc DELAMBRE, l'idéal pour que la route soit solide serait de creuser entre 40 et 60 cm de profondeur.

Madame BARBIER donne les tarifs des devis pour une réfection de 14 cm :

DELAMBRE : 112 626,00€ HT soit 135 151,20€ TTC

SNPC : 127 810,50€ HT soit 153 372,60€ TTC

RAMERY : 114 693,50 HT soit 137 632,20 TTC

Madame BARBIER informe qu'elle a contacté Monsieur COIN et Monsieur HAIGNERE du département pour avoir des conseils sur la réfection de la route. Elle leur a expliqué le passage quotidien des bus. Un rendez-vous est fixé le 8 juin prochain sur place pour constater l'état de la route.

Madame HERMANT pense que l'on peut demander des subventions. Une voie communale ne bénéficie pas de subvention du département.

Madame BARBIER précise que la commune pourrait bénéficier du fonds de concours à hauteur de 15 000€.

Monsieur DELAMBRE pense qu'il faut refaire la route correctement pour que cela tienne et qu'il faudrait également refaire les bordures.

Madame BARBIER explique que les devis demandés ne concernent que la réfection de la chaussée, sans les trottoirs et les bordures.

Madame LEFEBVRE pense qu'une subvention peut être demandée à la région (à cause du passage des bus). Le budget de cette année n'est pas suffisant pour couvrir le coût de cette réfection.

Monsieur DHE pense qu'il faudrait même creuser à 80 cm pour mettre la route hors gel.

Concernant le permis de construire de l'EARL de la Censelette, Madame BARBIER explique qu'un permis modificatif a été déposé, en attente du retour de la CCSA.

Madame GERARD explique que ce qui excède les habitants c'est le nombre de passage des bus dans la journée, certains chauffeurs respectent la vitesse et les virages et d'autres non. Certains habitants ne peuvent pas stationner leur véhicule devant chez eux.

Madame BARBIER explique que quand les voitures sont garées des deux côtés, les bus ne peuvent pas passer.

Monsieur DELAMBRE propose d'instaurer un stationnement que d'un côté. Madame BARBIER lui répond que ce n'est pas possible car il y a trop de voitures.

4) Gestion de la cantine et garderie

Madame BARBIER explique la gestion actuelle de la cantine et de la garderie. Chaque mois, des feuilles d'inscriptions sont distribuées aux élèves des écoles publiques. Les parents doivent par la suite se rendre en mairie pour restituer la feuille d'inscription avec les jours de cantine souhaités, la garderie et le règlement. La régie accepte les règlements par chèques et en espèces uniquement. Le souci est que beaucoup de parents travaillent et il n'est pas évident pour eux de se rendre en mairie pendant les heures d'ouverture pour effectuer cette démarche. Donc une majorité d'entre eux dépose la feuille d'inscription dans la boîte aux lettres de la mairie parfois accompagnée d'un chèque, parfois d'espèces et parfois le règlement n'est pas joint. Il arrive qu'il y ait des erreurs dans le montant calculé, ce qui impose à la secrétaire de téléphoner aux parents pour le signaler afin de rectifier.

Madame BARBIER explique que trois prestataires ont été sollicités afin de proposer leur service pour la création d'une application de gestion de la cantine et de la garderie en ligne, ce qui permettrait aux parents de payer par carte bancaire directement en ligne. Le montant serait calculé automatiquement en fonction des réservations des parents qui pourront eux-mêmes gérer leur planning (ajout ou annulation en cours de mois). Ils pourront également réserver à la semaine s'ils le souhaitent.

Pour les parents qui n'ont pas de carte bancaire, une possibilité de venir payer en mairie sera toujours possible.

Cette solution occasionnera un gain de temps pour les parents et pour la mairie.

	MY PERISCHOOL	JVS	SERVI PLUS
Redevance annuelle	1 964€ HT Portail web famille Application Mobile famille Hébergement annuel Maintenance annuelle	1 645€ HT (1 009€ HT+636€ HT) Application mobile Module scolaire et périscolaire Abonnements annuels « Monespacefamille.fr » et « Mesfacturesonline.fr »	364€ HT Assistance téléphonique, télémaintenance Hébergement du site Sauvegarde automatique
Mise en place	4 388€ HT Mise en œuvre de MyPérischool (paramétrages et accompagnement administrateur et familles)	934€ HT Tablette + protection Forfait de mise en œuvre de la plateforme « Monespacefamille.fr »	349€ HT Mise en œuvre du site Accès administrateur et famille Facturation et historique Commandes au prestataire par mail Saisie des règlements en mairie (chèques et espèces) Tableau récapitulatif des règlements Formation
Audit de paramétrage et formation	1 800€ HT Entretien préalable au paramétrage des structures et activités Formation administrateur	850€ HT Accompagnement à la mise en œuvre de l'API Mise en œuvre PARASCOL Coût de la formation intégré au contrat Horizon	
Options	Tablette pour pointage = 390€ HT Formation tablette = 350€ HT	Pack de 1 000 SMS = 90€ HT Pack de 5 000 SMS = 405€ HT	59€ HT PayFip Régie (paiement CB ou prélèvement automatique)
Observations	Contrat de 3 ans Accompagnement des familles par le prestataire si besoin Flyer à destination des parents créé par MyPérischool Création des comptes par les parents Paiement des factures par famille Fournitures des documents obligatoires en ligne directement sur le site Attestation pour les impôts disponible sur demande En cas d'annulation de repas ou de garderie, un avoir se génère automatiquement sur la facture suivante En cas d'ajout non payé, le montant peut s'ajouter sur la facture suivante Paiement en espèces reste possible Possible de faire des mails ou des messages d'alerte aux parents (groupe ou individuel) Possible de bloquer temporairement le compte du parent en cas de non-paiement répétitif Calendrier créé automatiquement et à personnaliser Possible d'avoir 2 comptes « administrateur » Régime et allergies à renseigner par les parents	Contrat de 3 ans Les parents créditent une somme qui est reportée si elle n'est pas utilisée En cas d'annulation de repas ou de garderie, un avoir se génère automatiquement sur la facture suivante En cas d'ajout non payé, une facture dématérialisée sera créée Possible de mettre en place le prélèvement automatique Possible de faire des mails ou des messages d'alerte aux parents (groupe ou individuel) Création des comptes parents par la mairie et enfant par enfant Les documents obligatoires (règlement intérieur, fiche urgence et attestation d'assurance) seront toujours fournis par papier Calendrier créé automatiquement et à personnaliser Possible de bloquer temporairement le compte du parent en cas de non-paiement répétitif Régime et allergies à renseigner par les parents Le prestataire privilégie la facturation en fin de mois	Pas de précision sur la durée du contrat Les parents créditent une somme enfant par enfant En cas d'annulation de repas ou de garderie, un avoir se génère automatiquement sur la facture suivante En cas d'ajout non payé, pas de régularisation sur le site. C'est à la mairie de téléphoner aux parents pour régulariser Création des comptes parents par la mairie et enfant par enfant Possible de proposer le prélèvement automatique si la mairie propose de nouveau des factures en fin de mois Règlement intérieur à valider avant la réservation Les autres documents obligatoires (fiche urgence et attestation d'assurance) seront toujours fournis par papier Régime et allergies à renseigner par la mairie Calendrier à créer tous les ans Le pointage est possible uniquement si une facturation fin de mois est mise en place. Possible de bloquer temporairement le compte du parent en cas de non-paiement répétitif Le prestataire privilégie la facturation en fin de mois 1 seul compte administrateur
TOTAL 1 ^{re} année	4 388€ + 1 800€ = 6 188€ HT	934 + 850 = 1 784€ HT	349€ HT
+ Coût par an	1 964€ HT	1 645€ HT	364€ HT

Monsieur FLIPPE se demande comment faire si les parents ne font pas le nécessaire et que leur(s) enfant(s) vient/viennent quand même à la cantine. Madame BARBIER explique que l'enfant mangera et que le repas sera facturé.

Madame BARBIER explique que les services proposés par JVS et Servi plus occasionnent encore beaucoup de travail à la secrétaire car il faut demander les renseignements sur papier aux parents et la secrétaire doit ensuite les enregistrer sur l'application. Alors qu'avec MyPérischool, ce sont les parents qui enregistrent directement les renseignements sur l'application, la secrétaire n'aura plus qu'à les vérifier et à les valider. Le devis de MyPérischool est plus élevé mais le service est plus complet puisqu'une aide aux familles est également proposée.

Madame BARBIER explique que la mise en place d'une API (interface de programmation d'application) telle que la gestion de la cantine-garderie en ligne peut être subventionnée à hauteur de 5 000€ en passant par France Connect, la demande doit être faite avant le 30 septembre 2022

Monsieur BACRO pense que le coût de l'application à l'année sera vite rentabilisé si on calcule le temps passé par la secrétaire sur la gestion de la cantine-garderie aujourd'hui.

Madame BARBIER pense que si cette solution est mise en place, il faut choisir MyPérischool.

Une question est posée, à savoir, combien la commune paiera au bout des 3 ans de contrat en cas de renouvellement ? Après renseignements, Madame BARBIER explique que seule la redevance annuelle sera due. Le coût de la mise en place, d'audit de paramétrage et de formation est dû uniquement la première année.

Un vote a lieu pour la mise en place de MyPérischool :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : tous. Cependant, Monsieur VIENNE précise qu'il est pour à condition que la subvention de 5000€ soit accordée.

5) Proposition d'implantation d'éoliennes entre Bucquoy et Achiet-le-Petit

Madame BARBIER informe qu'elle a été contactée par Madame Estelle BOULANGER de H2AIR. Elle précise que cette personne a été reçue par Monsieur LESAGE, Maire de la commune d'Achiet-le-Petit. Cependant, la commune d'Achiet-le-Petit n'est pas suffisamment étendue pour implanter 5 éoliennes. Madame BOULANGER a donc contacté Madame BARBIER. Madame BARBIER explique qu'elle n'est pas contre l'éolien mais qu'il y a déjà beaucoup d'éoliennes sur le territoire.

Monsieur VIENNE et Madame GERARD pensent que la démarche de Madame BOULANGER de se rendre à la mairie de Bucquoy car la commune d'Achiet-le-Petit ne peut pas accueillir les 5 éoliennes souhaitées est maladroite.

Madame BARBIER a informé Madame BOULANGER qu'elle demanderait l'avis du conseil municipal à ce sujet.

Madame BARBIER précise que Monsieur le Préfet autorisera encore l'implantation de 67 éoliennes dans le Pas-de-Calais. Leur implantation doit se faire à 700m des habitations et à 200m des boisements. Il s'agit de 5 éoliennes de 5MW.

 Les retombées fiscales pour le territoire *

 Les retombées économiques pour la commune *

	Région <small>CVAE, IFR, TFPB, CFE</small>	Département <small>IFER, CVAE, TFPB</small>	Communauté de Communes <small>IFER, CVAE, CFE, TFPB</small>	Bucquoy <small>IFER, TFPB</small>		Fiscalité*	Convention de voirie <small>4000euros / éolienne installée</small>	Total
Revenus par an	0€	66 478 €	110 356 €	47 936 €	Revenus par an	47 936 €	20 000€	67 936 €
Revenus sur 20 ans	0€	1 329 560 €	2 207 120 €	958 720 €	Sur 20 Ans	958 720 €	400 000€	1 358 720 €
Total sur 20 ans		4 495 400						

Monsieur BURNUYTO demande quel est le coût du démantèlement au bout de 20 ans.

Madame BARBIER propose que Madame BOULANGER intervienne lors de la prochaine réunion de conseil pour fournir plus d'explications. Madame GERARD, Monsieur DHE, Madame LEFEBVRE, Monsieur BACRO, Madame HERMANT, Monsieur VIENNE, Madame PRUVOST, Monsieur BURNUYTO et Monsieur MUCHEMBLED ne sont pas convaincus et sont contre les éoliennes. Monsieur DELAMBRE, Madame COUSIN, Monsieur FLIPPE et Madame BARBIER souhaiteraient quand même écouter les arguments de Madame BOULANGER.

6) Festivités à venir

Madame GERARD prend la parole et explique ce que la commission des fêtes a prévu :

- Fête communale, les 2 et 3 juillet : apéritif concert et représentation country
- 13 juillet : jambon-grillé et feu d'artifice

La brocante sera organisée début septembre.

Madame GERARD explique que 10 personnes font partie de la commission des fêtes et seulement 5-6 personnes participent à chaque fois. Madame BARBIER se demande si tous les conseillers ne devraient pas intégrer la commission des fêtes.

Madame GERARD explique que le but de la commission des fêtes est d'organiser un événement par mois, raison pour laquelle la brocante a été déplacée en septembre.

Monsieur DHE se dit déçu par la fête des voisins car peu de monde y a participé. Cependant, il a pu discuter avec des personnes âgées qui étaient présentes et qui l'ont informé qu'elles aimeraient qu'un thé dansant soit organisé. Monsieur DHE propose de l'organiser en septembre.

Monsieur VIENNE pense que l'organisation de la brocante en juillet permet aux gens de sortir. Il est encore temps de l'organiser en juillet.

La brocante sera donc organisée le samedi 02 juillet.

Monsieur DELAMBRE propose qu'un comité des fêtes soit envisagé à la place de la commission des fêtes. Il explique que l'avantage serait la suppression de la régie qui occasionne beaucoup de travail car les tickets doivent être enregistrés à la perception. De

plus, la mairie continuerait de financer les grosses manifestations (spectacle du repas des aînés, feu d'artifice, dépenses pour un carnaval, ...).

Madame LEFEBVRE propose de faire un appel à candidature dans toutes les boîtes aux lettres pour faire partie de la commission des fêtes.

7) Divers

- Véhicule

Madame BARBIER informe que la pompe hydraulique du tracteur a été réparée mais que la direction du volant reste difficile et risque de poser problème.

- Conseil Municipal des Jeunes

Concernant, le conseil municipal des jeunes : 133 courriers ont été envoyés pour 172 enfants de 11-17ans, les candidatures étaient à déposer en mairie au plus tard pour le 28 mai. Une seule candidature est arrivée. A la réunion de présentation, seulement 7 jeunes étaient présents. Madame BARBIER se demande quelle serait la formule à proposer pour les jeunes. Monsieur DELAMBRE propose de faire un sondage auprès des jeunes. Madame HERMANT pense que les jeunes souhaiteraient une salle pour se réunir.

- Salle de sports

Madame BARBIER informe que Monsieur BENEDETTI de la société NordProtection est venu ce jour concernant la porte d'entrée de la salle de sports et propose d'ajouter une ventouse de la grandeur de la poignée. Le montant du devis s'élève à 689,52€ TTC, la main d'œuvre et le déplacement ne sont pas facturés.

- Eglise

Madame BARBIER donne lecture du courrier envoyé par la paroisse pour la rénovation de la sonorisation de l'église. A sa connaissance, trois devis ont été demandés par la paroisse mais un seul devis lui a été fourni, le montant de ce devis s'élève à 12 179,00€ HT soit 14 614,80€ TTC pour du matériel haut de gamme.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 27 juin.
